



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 20 SEP. 2019

D.R.C.L

N° 44

Séance du 15/09/2019

**Objet : Mise en place de déplacement urbain à titre expérimental.**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 38  
Présents : 10  
Nombre suffrages : 11

Date de convocation :  
09/09/2019

Date d'affichage :  
09/09/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

Et affichage du :

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 15/09/2019 à 08h00 pour une deuxième fois, après une première convocation le 09/09/2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine.

**Etaient présents :**

M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. AHMED-COMBO Ali, Mme MADI ASSANI Binti, M. HAROUNA Zaïdani, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, M. MADI Saïd, Mme BACAR Inchaty Soilihi et M. MIKIDADI Madihali,

**Etaient absents :**

Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme MAHADI Salima, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. SAID Mohamed Barrabe, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, M. SAID Moinécha, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, M. ALLI-MALLOU Assani, Mme CHANFI Dahabia, M. ABDOU Mikidachi, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, Mme ALI Fatima, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

**Procuration :** Mme Anchya BAMANA a donné procuration à M. Harouna ZAIDANI ;

**Etaient excusés :** M. Abdullah MATTOIR (problème de santé).

**Secrétaire de séance :** M. MADI Saïd.

Le président informe que, tenant compte de l'inexistence de transport collectif urbain sur le territoire de la 3CO, il est proposé une mise en place à titre expérimental de transport urbain. La proposition se base sur les préconisations menées lors de la mission d'accompagnement du transfert de la politique de la ville.

Cela n'empêche en rien de mener en parallèle l'étude sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU). En effet, pour rappel, lors de la définition de l'intérêt communautaire, l'assemblée délibérante a rajouté la compétence « développement de transport urbain » en compétence facultative. A l'occasion du débat portant sur le projet de territoire, les élus ont exprimé leur priorité sur cette compétence. Cependant, le développement de transport urbain étant étroitement lié au développement des ZAE et ZAC, et compte tenu du fait que la 3CO n'a pas encore défini ses zones d'activités, il est nécessaire d'attendre les orientations du PADD du PLUi-H pour lancer les études du PDU. Etant précisé que le PDU définira aussi bien les aménagements nécessaires au développement du transport sur le territoire de la 3CO que tout type de déplacement (déplacement des personnes au niveau terrestre, maritime, déplacement doux (à pied, à vélo)) ainsi que le déplacement de marchandises (terrestre, maritime).

En attendant, le conseil communautaire est donc invité à se prononcer sur la proposition d'expérimentation.

Le Président accorde un temps d'échange suffisant sur la question.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de valider la proposition d'expérimentation de mise en place de déplacement urbain sur le territoire de la 3CO pour une durée déterminée, étant entendu qu'une étude doit proposer plusieurs choix possibles de mode de gestion (régie de territoire, Société d'économie mixte, délégation de service public, etc.).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 15/09/2019.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

